



RÈGLEMENT NUMÉRO 461-2014

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA

Règlement modifiant le règlement concernant les nuisances

Attendu que le conseil a adopté le règlement numéro 461-2014, intitulé Règlement modifiant le règlement concernant les nuisances;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné le 3 juin 2014;

En conséquence, il est proposé Daniel Valois, appuyé par Serge Lacoursière et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté, à toutes fins que de droit.

Article 1 L'article 3.2 du règlement numéro 426-2011 est modifié par l'ajout après tout membre du Service des incendies « **de la Régie intermunicipale de Berthier ou de la MRC de d'Autray** »

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté à Saint-Ignace-de-Loyola, ce 8^e jour du mois de juillet 2014

Jean-Luc Barthe
Maire

Mélanie Messier
Secrétaire-trésorière & directrice générale adjointe

Avis de motion donné à la session ordinaire du 3 juin 2014.

Adopté à la session ordinaire du 8 juillet 2014.

Avis public affiché entre 16h00 et 17h00 heures le 10 juillet 2014.

Jean-Luc Barthe
Maire

Mélanie Messier
Secrétaire-trésorière & directrice générale adjointe